

● (1200)

Ces droits fondamentaux du particulier et en fait ceux de l'Alberta sont gravement compromis par les pouvoirs étendus et très restrictifs que conférerait ce bill. L'Office de répartition des approvisionnements d'énergie de l'Alberta agira en tant que société de la Couronne et aura le droit constitutionnel de réglementer la production et les prix de l'énergie. Ce bill est sous bien des aspects quelque peu comparable au premier bill C-176 qui date de plus de deux ans, soit le bill sur la commercialisation des produits agricoles et est au moins similaire aux deux premières rédactions par ses notions très restrictives de la gestion de l'offre. Le bill C-236 prévoit la création d'un office de répartition aussi puissant que l'était la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Il est certes nécessaire de revoir le pouvoir suprême que ce bill confère au ministre. Sous sa forme actuelle, il lui permettrait de contrôler la production et les prix des industries de Medicine Hat qui fonctionnent depuis 1900, y compris évidemment ses centrales électriques. Une telle perspective ne manquera pas de provoquer de graves inquiétudes aux industries de Medicine Hat et surtout aux nouvelles industries pétrochimiques.

Au début de mon exposé j'ai donné certains détails sur l'importance de l'exploitation du gaz naturel dans ma circonscription. Cette mise en valeur a été le résultat direct de la liberté dont dispose notre entreprise privée. Il faut noter que la presque totalité de l'exploitation du gaz a été assurée par ce groupe généralement connu sous le nom de groupe pétrolier indépendant sous le contrôle majoritaire de Canadiens. Cette mise en valeur a été rendue possible par les capitaux spéculatifs investis par les indépendants. Ces investissements ont évidemment eu lieu en prévision de bénéfices raisonnables. Je dis bien «bénéfices raisonnables» et non «manne inattendue» terme qui, grâce à la coalition NPD-Libérale, a pris une nuance presque aussi péjorative que les largesses faites aux sociétés.

Je voudrais bien savoir ceci, monsieur l'Orateur. Était-ce une manne inattendue des États-Unis qui ont d'abord assuré les capitaux spéculatifs pour déclencher la vague de prospérité due au pétrole avant l'époque des puits Leduc? Était-ce une manne inattendue qui a favorisé le développement de l'industrie d'élevage à Walsh, avec la Sarnia Financing, pour la Sarnia Ranching Company? Était-ce une manne inattendue qui a poussé «le gouverneur et une troupe d'aventuriers d'Angleterre faisant le commerce à la Baie d'Hudson» à investir des fonds dans l'avenir du Nord-ouest canadien, il y a 300 ans? On pourrait en dire autant des bailleurs de fonds de la Northwest Company. Était-ce une manne inattendue du Royaume-Uni et de la France qui a favorisé les premiers établissements dans les États de la Nouvelle-Angleterre et au Canada français? Personne ne saurait qualifier de manne inattendue la dette d'exploitation de 90 millions de dollars des grands gisements pétrolifères du Canada, en sus des dépenses d'immobilisation! Dans chacun de ces cas, il y avait l'attrait du bénéfice, bien entendu, mais il y avait sûrement autre chose, c'était le désir d'hommes hardis de se lancer dans l'entreprise de développement d'un nouveau pays comme le Canada.

Trop d'allusions et d'insinuations de nos jours laissent supposer une certaine malhonnêteté dans la réalisation de bénéfices. Pour ma part, je n'aurai jamais honte des gains que je fais. Et il ne s'agit pas de manne inattendue! Durant 20 ans, soit de 1951 à 1971, l'élevage des bestiaux dans l'Ouest du pays s'est poursuivi sans profits suffisants et même souvent à perte.

Approvisionnements d'énergie—Loi

Je suis un des 19 députés de l'Alberta au Parlement et à ce titre, je suis sûr d'exprimer l'opinion de mes électeurs en disant que dans la circonscription de Medicine Hat, nous nous préoccupons du problème de la répartition de l'énergie dans le centre et l'Est du Canada. C'est de bon cœur que nous allons vous accorder la préférence et partager avec vous notre gaz naturel excédentaire, mais ne nous demandez pas de vous en faire l'aumône et ne nous demandez pas non plus de permettre que les recettes de la taxe d'exportation servent à cette fin. Il faudra sans cesse rappeler au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) et au premier ministre (M. Trudeau) leurs déclarations à la Chambre et aux media comme quoi le produit intégral de cette taxe retournera à la province productrice.

Monsieur l'Orateur, je ne puis appuyer le bill C-236 sous sa forme actuelle. Je ne veux pas dire qu'il n'y ait pas de problème ou de crise de l'énergie au Canada à l'heure actuelle, mais j'estime, quant à moi, qu'il y a déjà suffisamment d'organismes du gouvernement fédéral pour s'occuper de la situation. Bien avant l'hiver on pourrait voir des signes avant-coureurs de la crise actuelle de l'énergie. La très importante conférence des ministres qui doit avoir lieu en janvier aurait certainement dû être convoquée le lendemain du commencement de la guerre du Moyen-Orient. Lorsque ce bill sera étudié au comité, il faudra faire, en toute priorité, une évaluation détaillée de notre pénurie de pétrole s'il y en a vraiment une.

Pour terminer mes remarques, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire bien clairement que je m'oppose tout à fait à ce qu'on se serve de l'argent des contribuables pour acheter ou pour s'emparer de quelque autre façon d'une compagnie pétrolière existante qui fonctionnait selon un système d'entreprise privée concurrentielle. Je ne pense pas non plus qu'il soit nécessaire pour le moment de créer une autre société de la Couronne afin d'éviter la prise en charge d'une compagnie pétrolière.

Pour la plupart de nos projets d'exploitation à grande échelle, nous avons dû faire appel à des investissements étrangers pour accomplir le travail, cela pour trois raisons fondamentales. Premièrement, comme nous étions un pays jeune, nous n'avions tout simplement pas assez de fonds disponibles. Deuxièmement, lorsque nous avons eu plus d'argent, les Canadiens n'étaient pas prêts à investir dans leur propre pays pour des raisons assez obscures. Troisièmement, nous n'avions pas assez de savoir faire.

Aujourd'hui j'estime que la première et la troisième raison ne sont plus valables. Nous avons l'argent voulu et la compétence technique. En Alberta particulièrement, nous avons certes les connaissances voulues pour exploiter notre pétrole et notre gaz. Quant à savoir si les Canadiens sont prêts à investir dans leur pays, c'est peut-être une bonne occasion d'être fixés! L'Alberta a découvert, il y a quelques années, que les Albertains étaient davantage prêts à investir dans leur avenir lorsqu'on a construit les gazoducs de l'Alberta. En tant que citoyen de cette province, je suis certain que tout le monde va se précipiter pour investir dans la nouvelle compagnie de l'énergie de l'Alberta qu'on se propose de créer. Si nous voulons une nouvelle société de la Couronne pour l'énergie, pourquoi ne pas créer une compagnie canadienne sans utiliser un seul sou des impôts? Pourquoi ne pas donner aux Canadiens l'occasion d'investir de façon volontaire? Les résultats pourraient être surprenants. Qui sait, il pourrait peut-être même y avoir une manne inattendue.